



commune de Sainte-Mère-Église

Compte-rendu de la Réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2017

Date de convocation :

05/12/2017

Date d'affichage :

05/12/2017

Le quatorze décembre deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 48

Présents : 30

Votants : 36

Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, C. KERVADEC, O. OSMONT, C. JORET, D. LACOTTE, J. SANTINI, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, , C. MAURER, S. VOISIN, S. MARAIS, S. MICHEL, A. HASLEY, D. CORNIERE, M. BERNARD, P AUFRAY, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, S . ENGUEHARD, V LENOEL, J-P JOUAN, D. LEMAIRE

Excusés : W. PLAFREYMAN ayant pouvoir à J. QUETIER, V BUZE ayant donné pouvoir à C. JORET, V. LETOURNEUR ayant donné pouvoir à D. LACOTTE, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K LUTIGEAUX, C. HAMCHIN ayant donné pouvoir à A. LEBAS, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE

Absents : A. MARIE, L. LEFEVRE, O. PAUL, J .AMIOT, D.BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, E. VOISIN, R. DIENIS J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA.

Secrétaire : N. CHRETIEN

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements adressée par Mme Chantal JORET et ses proches suite à la disparition de son époux.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- location salle du stade de Chef du Pont
- la 9e compétence de la communauté de communes
- la collecte des encombrants
- le legs RABEC

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

105/2017 – RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

La parole est donnée à M. LACOTTE en charge du dossier.

Sur la commune de SAINTE MERE EGLISE, 6 horloges ancienne génération sont à remplacer par des horloges astronomiques. A CHEF DU PONT , sont prévus :

34 luminaires équipés source ballon fluorescent sont à supprimer (rue de la coopérative, cité du Moulin et cité Deslandes)

29 supports vétustes et 5 crosses

5 prises illuminations de Noël.

Désignation des travaux	Montant des travaux HT	Financement SDEM	Participation de la commune
6 horloges astronomiques	2 700,00 €	2 160,00 €	540,00 €
34 luminaires source LEDs	21 900,00 €	17 520,00 €	4 380,00 €
29 supports vétustes et 5 crosses	31 900,00 €	15 950,00 €	15 950,00 €
5 prises illuminations Noël	1 150,00 €	460,00 €	690,00 €

Soit 21 560 € à charge pour la commune

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de la rénovation de l'éclairage public, accepte une participation de la commune à 21 560 €, s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal 2018, donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

106/2017 – admissions en non-valeur

A la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire propose des admissions en non valeur suite à des procès verbaux de carence pour 86,32 € et surendettement et décision d'effacement de dette pour 1882,82 €.

Le Conseil Municipal par 35 voix et 1 abstention, décide de l'admission en non valeur des sommes sus-indiquées et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables nécessaires.

107/2017 – lancement de la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre : travaux station d'épuration de Chef-du-Pont

Monsieur le maire rappelle que suite aux prévisions d'augmentation de la production à l'usine Mont blanc, les deux industriels laitiers ont décidé d'acquérir la station de CHEF DU PONT. Elle ne pourra leur être cédée qu'en 2020 quand celle de SAINTE MERE EGLISE sera opérationnelle. D'ici là des travaux s'avèrent nécessaires sur ce site à hauteur de 220 000 € HT (Lissage sur 7 jours des effluents de Mont Blanc, Renforcement de la puissance d'aération, prolongation de la conduite de transfert des eaux résiduaires, Élimination des graisses vers une filière externe de traitement (méthanisation) . Le financement est envisagé sous la forme d'une subvention de l'agence de l'eau espérée à hauteur de 40 %, 60 000 € sous

forme d'offre de concours (participation des industriels) et 60 000 € à la charge de la commune. Dans la négociation, il est prévu que cette somme de 60 000 € sera rajoutée au prix de vente final de la station.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un maître d'œuvre en charge des travaux de transformation.

108/2017- Décision de vente de l'ancienne débroussailleuse

Monsieur Lacotte indique avoir un acquéreur pour l'ancienne débroussailleuse LAGARDE VEGAMAX au prix de 9 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre la débroussailleuse au prix de 9 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

109/2017 – Création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe

Monsieur le Maire présente la demande d'avancement de grade présentée par Mme SOREL Aurélie actuellement adjoint technique à l'école de Chef du Pont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à compter du 01 janvier 2018 à hauteur de 30,5 h/ 35 h

110/2017 – Décision modificative du budget : remboursement emprunt en capital

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le budget général en réalisant un virement de l'article 020 « dépenses imprévues » vers l'article 1641 « remboursement emprunt en capital » de 3078 €,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le virement de crédits :

article 020 : - 3078 €

article 1641 : + 3078 €

111/2017 -Présentation du site internet de la mairie

La parole est donnée à M. CONTENTIN qui présente en quelques chiffres les consultations du site actuel : plus de 41 000 visiteurs dont 87 % de français, suivent les américains 4 %

La principale nouveauté de ce nouveau site réside dans le fait qu'il s'adapte à tous types d'écrans que ce soit PC, téléphone mobile, tablette. Une présentation en est faite .

M. CONTENTIN reçoit les applaudissements de l'assemblée pour l'important travail réalisé.

112/2017-compte rendu de la réunion de la commission touristique

Monsieur VOISIN présente la demande d'adhésion proposée par l'association nationale des élus des territoires touristiques – ANETT. Cette association représente les communes touristiques en intervenant notamment auprès du gouvernement. L'adhésion est de 196 € par an. La commission touristique donne un avis favorable à une adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à l'ANETT.

Monsieur VOISIN donne ensuite les grandes lignes du programme des festivités autour du 6 juin.

Mme ENGUEHARD propose aux classes du territoire d'accueillir des vétérans durant cette période.

Point sur la vente du livre « Camp de Foucarville »

Mme KERVADEC informe l'assemblée du bilan de cette opération. Pour l'impression de 2000 livres auprès de l'OREP, la commune a dépensé 11 077,50 €. A ce jour, le solde à charge s'élève à 1188,04 € sachant qu'il en reste toujours à vendre. Des subventions ont été obtenues par l'Airborn muséum, les AVA, l'Américan Légion, Pierres d'Histoire, ainsi que le profit des ventes. Les auteurs ayant cédé leurs droits à la commune, ces sommes restent à percevoir.

Point sur les recettes des horodateurs

Monsieur Quétier indique qu'au 23 novembre, les encaissements se montent à 123 989,70 € avec une prévision de 100 000 € inscrite au budget.

Présentation de l'avancement du projet de classement des plages à l'UNESCO

Madame KERVADEC prend la parole en précisant que ce dossier a été déposé au Ministère le 15 septembre 2017. Après 18 mois de procédure avec visite des lieux par des experts internationaux, la France présentera le projet en juillet 2019 à l'UNESCO.

113/2017- salle du stade de Chef-du-Pont

Monsieur JEAN demande que soit fixé un tarif pour la location de la salle du stade de Chef-du-Pont à l'occasion d'un vin d'honneur et que soit actée une pénalité pour l'oubli d'éclairage nocturne de la salle de la Petite Vitesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe :

- 50 € la location de la salle du stade de Chef du Pont pour un vin d'honneur (3 heures maximum) pour les privés, professionnels et hors commune.
- 15 € la pénalité pour éclairage nocturne de la salle de la Petite vitesse .

Présentation de la 9e compétence de la communauté de communes de la Baie du Cotentin

Monsieur Quétier explique que lors du prochain conseil communautaire cette décision sera à l'ordre du jour : « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » . Il s'agit d'une compétence optionnelle pouvant être transférée aux communautés de communes. Cette compétence permettrait à la communauté de communes de pouvoir toujours bénéficier de la dotation d'intercommunalité bonifiée de 252 754 € (en 2017) .

Considérant que la communauté de communes va en délibérer le lundi 18 décembre, les communes vont être invitées à se prononcer sur cette 9e compétence avant le 31 décembre 2017.

Le conseil Municipal va donc être convoqué le mercredi 20 décembre à 20 h avec ce point à l'ordre du jour.

Collecte des encombrants

La date de collecte des encombrants est fixée au mercredi 24 janvier 2018 sur tout le territoire communal.

114/2017-Legs RABEC

Par délibération en date du 19 octobre 2017, le conseil municipal avait donné son accord pour une vente de la maison au prix de 165 000 €.

Après avoir pris connaissance des diagnostics, l'acquéreur a souhaité revoir son offre à la baisse et a proposé 160 000 €. Une promesse d'achat a été signée devant le notaire avec le co-légataire pour cette somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre au prix de 160 000 €.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. OSMONT demande l'état d'avancement du projet de cession des locaux de l'ancien EHPAD. Le dossier suit son cours, la promesse de vente étant en cours de rédaction.

Mme LENOEL fait état des problèmes rencontrés au niveau de la couverture numérique, notamment à Foucarville. Elle souhaite que lors d'une prochaine réunion ce point soit évoqué. Mme LUTIGNEAUX indique qu'à Ecoquenéauville les habitants ont tous réclamé auprès des opérateurs, et ils ont obtenu une meilleur desserte. Mme LENOEL propose qu'une lettre type soit rédigée et mise à disposition des habitants.

M. QUETIER précise que la fibre va être déployée sur Sainte-Mère-Eglise dans le centre historique y compris la fière et Fauville en 2019.

M. JEAN signale que plusieurs personnes lui ont évoqué la gêne occasionnée par les plantations, place du 6 juin, pour les automobilistes. A voir si une taille est possible.

Mme BROHIER demande si une date de visite des locaux de l'ancien EHPAD peut être proposée. Elle est fixée au samedi 6 janvier 2018 à 10 h 30 , suivie à 12 h 00 d'un apéritif servi à la salle du stade de Chef du Pont.